

Lechibitij,

A La Haye ce jor<sup>e</sup> iour<sup>e</sup> second. 1641.

Monsieur;

J'ay bien reçou à temps nostre Dern<sup>e</sup> du 26<sup>e</sup> Sept<sup>r</sup>.  
mais peu dejors après une premi<sup>e</sup>re, scrib<sup>e</sup> le 1<sup>e</sup>  
Juillet à Brancart. L'une et l'autre rebattant sur  
le sujet de nostre emploij dans le Comte d'Anvers.  
Il me semble donc que c'est ioy la troisième question  
que vous me donnez sur la même matière, où il  
pourroit suffire d'un. (Q)ui y a il de plus indubitable,  
que qui souffre que les officiers serment & fassent —  
function, sous lestrangers, entend que les soit soubs  
nouveau serment, pour les temps que des services de  
cette function doibt durer? miss. du Conseil, en —  
absence de S. A. se sont étonnés q<sup>u</sup>on a écrit  
la dessus, & moi aussi, suis de tout mon cœur.

Mont.

Vos très humbles &  
obéissances suppliees que Mon<sup>e</sup> très aff<sup>e</sup> Serviteur  
de Beaufort, ds Lambroux &  
auz<sup>e</sup>z premiers trouvem<sup>e</sup>s  
les afférences de mes réponses, &  
tous mes affection à leurs services j'ay  
été très marqué l'affection, ces pour faire la grande  
puissance du Roy<sup>e</sup> qui dieu m'aillons aider.

